NOTICE ELIMINATION DES DECHETS

1 Situation administrative

La Commune de Roissy-en-Brie fait partie du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de TOURNAN (S.I.E.T.O.M.) qui a la compétence juridique de la collecte et du traitement des déchets sur la commune.

2 Ramassage

Depuis le 1er août 1998 la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et des encombrants sont confiés à la SEPUR, dans le cadre du contrat du SIETOM de Tournan en Brie.

Le ramassage des déchets ménagers va désormais s'opérer par secteurs deux fois par semaine.

Le ramassage des objets encombrants "monstres" est assuré 1 fois par mois par la SEPUR. Ces derniers sont stockés au C.E.T. de classe 2 de Isles les Meldeuses.

La collecte des toxiques est assurée par un service offert aux habitants par la ville avec l'aide du Conseil Général, dénommé Opération Kangourou, dont le camion stationne tous les mois à 3 endroits de la ville.

Depuis le 1^{er} février 2000, un système de collecte sélective en porte à porte (verre, cartons, plastiques, métal et type "tétrapac"), complété par apport volontaire en colonnes (verre et papier) sur quatorze points de la commune, a été mis en place par le S.I.E.T.O.M.

Chaque foyer dispose de deux bacs, l'un pour le verre, l'autre pour les emballages. Les emballages ménagers recyclables sont acheminés jusqu'à un centre de tri où ils sont isolés par catégories avant de pouvoir être repris par des filières de recyclage. Le centre de tri du S.I.E.T.O.M. sera construit d'ici cinq ans sur la commune de Tournan en Brie (contrat terres vives). Les ordures ménagères seront traitées à cette même usine.

Un point d'apport volontaire a été créé par la commune, notamment des papiers, cartons, ferrailles, encombrants ménagers , branchages, gravats, sur le site de l'ancienne station d'épuration. Pour l'année 2001, 560 tonnes de terre et gravas, 1405 tonnes de déchets tout venant, 470 tonnes de déchets verts, 12 tonnes de cartons et 50 tonnes de ferraille ont été ainsi récupérées.

L'implantation de cinq déchetteries est prévue sur le secteur du SIETOM de Tournan-en-Brie. L'une d'entre elle devrait se réaliser sur le territoire de la commune de ROISSY EN BRIE, sur le site de l'actuel point d'apport volontaire.

3 Traitement

Le traitement des ordures ménagères est effectué à l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (U.T.O.M.) du SIETOM de Tournan-en-Brie à Ozoir-la-Ferrière. L'exploitation de l'UTOM est assurée par la société Généris (groupe CGEA).

A titre d'exemple, L'UTOM a reçu en 2001 environ 53 000 tonnes d'ordures ménagères, 4700 tonnes de verre et 2700 tonnes d'emballages.

La plus grande partie des ordures ménagères est traité sur place sous la forme de compostage, le reste étant incinéré ou envoyé en décharge.

Le SIETOM a prévu de réhabiliter et de moderniser l'UTOM.